

07 mai 2015 -18:10

Appartient à Conseil des ministres du 8 mai 2015

Nomination de la délégation fédérale au sein de la Cellule générale de Politique en matière de Drogues

Le Conseil des ministres a approuvé la liste des représentants du gouvernement fédéral qui feront partie de la Cellule générale de Politique en matière de Drogues.

Les représentants fédéraux disposent au total de 17 voix dans la Cellule générale de Politique en matière de Drogues. La composition et la répartition des voix de ces représentants se feront dorénavant comme suit :

- le premier ministre
- le vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé des Grandes Villes et de la Régie des bâtiments
- le ministre de la Justice
- la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Cette nouvelle répartition remplace la précédente composition.

La ministre de la Santé publique invitera les chefs des gouvernements régionaux et communautaires à lui communiquer leurs délégations dans la Cellule générale de Politique en matière de Drogues.

La Cellule générale de Politique en matière de Drogues a été créée dans le cadre de l'accord de coopération du 2 septembre 2002 entre l'Etat, les communautés, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et les régions pour une politique de drogues globale et intégrée. Vous trouverez plus d'informations sur www.politiquedrogue.be.

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.deblock.belgium.be>